

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE CHANCIA**
Séance du lundi 4 décembre 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 10 Présents : 9 Votants : 9	L'an deux mille vingt-trois, le lundi quatre décembre, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.
Date de convocation du conseil municipal : 27 novembre 2023	<u>Étaient présents</u> : BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, FOURNIER Christophe, FAYE Cyril, BERTHAIL Éric, DUEZ Sophie, MEYNET Francine, MAILLARD Valérie.
Date de mise en ligne de la délibération : 11 décembre 2023	<u>Absent</u> : KOCIOL Guillaume. <u>Secrétaire de séance</u> : FOURNIER Christophe
<u>Objet</u> : Participation au frais de fonctionnement de l'école de Lavancia-Epercy	

VU la délibération 2021-018 Changement de l'école de rattachement

Vu la délibération 2022-023 Convention fixant les modalités de participation financière et d'accueil des enfants non-résidents à l'école de Lavancia-Epercy.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Lavancia-Epercy

Le conseil municipal APPROUVE le montant de la participation aux frais de fonctionnement de l'école de Lavancia-Epercy pour la rentrée 2022-2023 soit :

- pour 5 enfants en maternel : $1\,205,24 \text{ €} \times 5 = 6\,026,20 \text{ €}$

- pour 13 enfants en primaire : $635,71 \text{ €} \times 13 = 8\,264,23 \text{ €}$

Soit un total de 14 290,43 €.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Robert BONIN